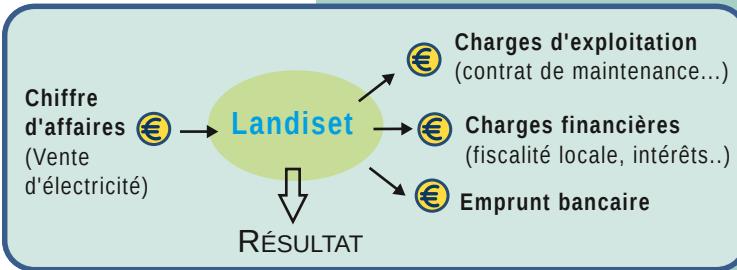


# UN PLAN D'AFFAIRES SUR 20 ANS

Les études de développement permettront d'affiner les hypothèses de produits et de charges pour établir le plan d'affaires et ainsi évaluer la **performance économique** du projet, sur la durée du mécanisme de soutien public, soit 20 ans, même si la durée de vie des éoliennes peut s'étendre jusqu'à 25-30 ans.



## UTILISATION DES BÉNÉFICES

Pendant la phase **d'exploitation**, le projet éolien crée de la richesse et les bénéfices peuvent être répartis de différentes manières, en conformité avec ses valeurs citoyennes :

- Financement d'actions pour les **économies d'énergie** ou un nouveau projet de transition.
- **Versement de dividendes** (après une première phase de remboursement de la dette)
- **Plus-value** potentielle en cas de vente d'actions

## 3 BONNES RAISONS D'INVESTIR !

1. Une énergie propre et locale.
2. Des retombées économiques pour le territoire.
3. Une démarche citoyenne.

Pour souscrire, contactez-nous :

landiset@enr-citoyennes.fr  
Association Saint-Gant'Eole Citoyen  
Mairie - 35550 Saint-Ganton  
[www.stganteole.fr](http://www.stganteole.fr)



## PARC ÉOLIEN CITOYEN DE LANDISET À SAINT-GANTON (35)

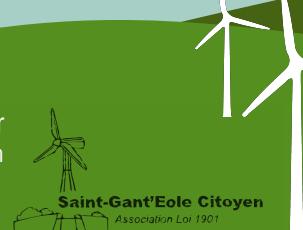
# DEVENEZ INVESTISSEUR CITOYEN !

## COMMENT ?

En investissant entre **544 € et 10 200 €**

- soit individuellement,
- soit via un club d'investisseurs, pour mettre de plus petites sommes.

IPNS - Octobre 2020  
Ne pas jeter sur la voie publique



● Installation d'un mât de mesure du vent et lancement des études  
2020

#### ENTRÉE DANS LA PHASE DE DÉVELOPPEMENT

##### FIN DE LA PHASE D'ÉMERGENCE DU PROJET

● Création de la SAS **Landiset** pour la gestion des aspects juridiques et financiers, le développement et l'exploitation du projet  
2019

● Création de l'association **Saint-Gant'Eole Citoyen** pour porter localement et politiquement le projet et le structurer jusqu'à la phase de développement  
2018

● Pendant trois ans, poursuite de la **maîtrise foncière** et **montée en compétences** des membres de la commission technique avec l'appui d'EPV et du bureau d'études **Site à Watts**  
**Développement :** travail d'analyse technique, modalités de portage du projet, rencontre des habitants, recherche de partenaires...

● Rencontre des propriétaires fonciers pour la signature de **promesses de bail** par la mairie de Saint-Ganton  
2015

● Mise en place d'une **commission mixte** (habitants + élus) par le Conseil municipal pour développer le projet  
2014

● Inscription du projet éolien dans le programme des élections municipales

● Rencontre de l'association Energies citoyennes en Pays de Vilaine (EPV) pour ancrer le projet sur le territoire  
2011

● Volonté de la commune de développer un projet **éolien citoyen** - Validation du projet d'une zone de développement  
2009

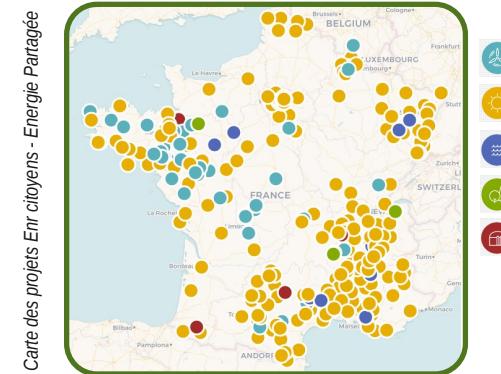
● Lancement d'une **étude de faisabilité** par la Communauté de Commune de Pipriac

## HISTORIQUE

# UN PROJET CITOYEN

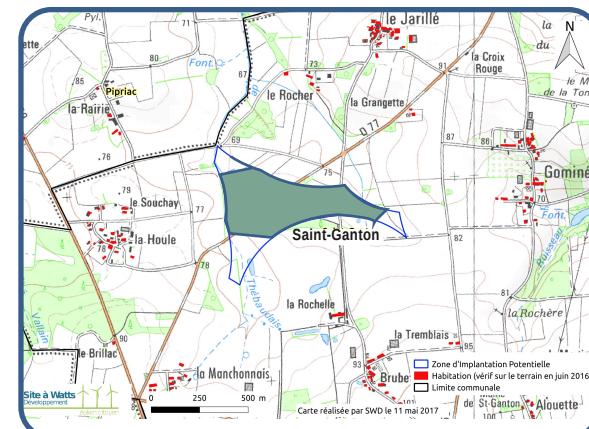
Le projet de Saint-Ganton est soutenu par l'association **EPV** (Energies citoyennes en Pays de Vilaine), pionnière de l'éolien citoyen en France. Il adhère aux valeurs du mouvement national **Energie Partagée** qui rassemble plus de 300 projets d'énergie renouvelable (EnR) citoyens :

- Ancrage et développement local
- Gouvernance citoyenne transparente
- Pédagogie et partage
- Finalité non spéculative
- Écologie

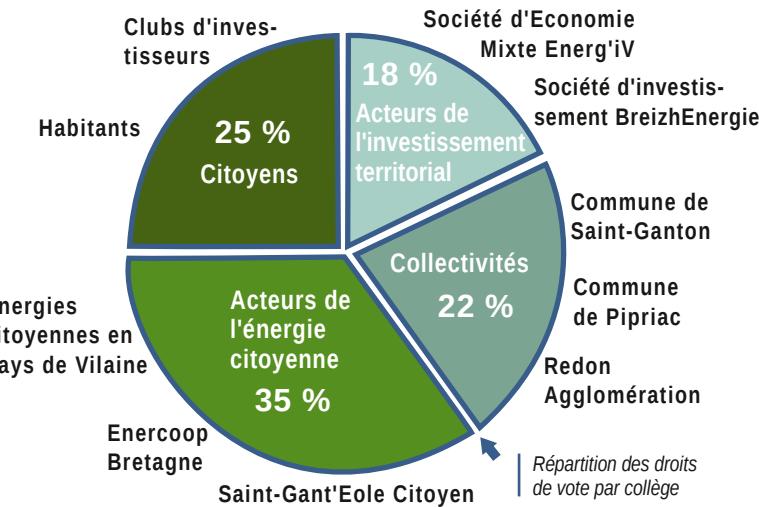


## TECHNIQUEMENT

- 2 ou 3 éoliennes de 150 à 180 m de haut,
- d'une puissance totale de 6 MW,
- au nord-ouest de Saint-Ganton



# UNE GOUVERNANCE VALORISANT LA PAROLE CITOYENNE



Les orientations et évolutions de la société Landiset sont fixées par **l'ensemble des actionnaires**.

Ils sont répartis en **4 collèges**, avec une répartition fixe des droits de vote. La société donne la voix à tous, quelque soit la part apportée dans le capital. Chaque personne\* dispose d'une voix dans son collège.

\*Personne, physique ou morale, habitant, club d'investisseur, structure...

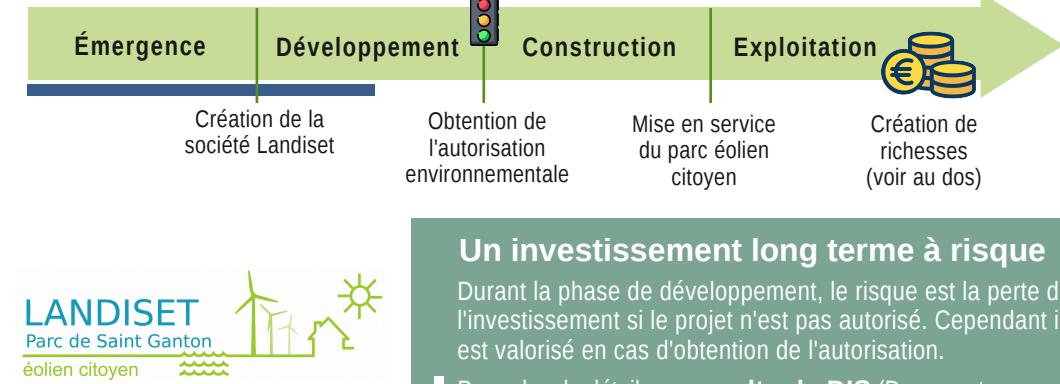
## OBJECTIF DE LEVÉE DE FONDS

Montant des fonds nécessaires à la phase de **développement** du projet de Landiset jusqu'à l'obtention de son autorisation :

**320 000 €**

- Études d'impact (acoustiques, naturalistes, paysagères...)
- Coordination pour l'obtention des demandes d'autorisation
- Accompagnement du porteur de projet
- Mobilisation
- Communication...

Citoyens : 100 000 € minimum



### Un investissement long terme à risque

Durant la phase de développement, le risque est la perte de l'investissement si le projet n'est pas autorisé. Cependant il est valorisé en cas d'obtention de l'autorisation.

Pour plus de détails : **consulter le DIS** (Document d'Information Synthétique)